

Lance-toi!

Choisis l'apprentissage pour te former

Contacts

Stéphane Rabot
Délégué aux formations
Lycée Emile James Etel
06 28 63 74 86
stephane.rabot@ac-rennes.fr
www.lycee-emile-james.org

LIEU DE FORMATION
Lycée Professionnel Emile James
56 Rue Emile James
56410 Étel
Téléphone : 02 97 55 32 07



Questions / réponses



1. QU'EST-CE-QU'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?
Un contrat de travail particulier à durée déterminée ou indéterminée, destiné à préparer un diplôme ou titre, et alternant formation en entreprise et en GRETA-CFA.

2. QUI PEUT-ÊTRE APPRENTI-E ?
• Être âgé-e de 16 à 29 ans révolus.
• Ou être âgé-e d'au moins 15 ans révolus (Scolarité du 1er cycle du secondaire effectuée).
• Ou par dérogation :

Plus de 29 ans : continuité de parcours en apprentissage, pour un diplôme/titre dont le niveau est plus élevé. Rupture de contrat subie (cessation d'activité, faute de l'employeur,...). Dans ces 2 cas, le contrat doit être conclu dans un délai d'un an maximum après l'expiration du précédent contrat.
Sans limite d'âge :
- statut RQTH
- créateur ou repreneur d'entreprise,
- sportif de haut niveau.

3. QUEL EST LE STATUT D'UN-E APPRENTI-E ?
• Statut de salarié-e (même conditions de travail et de protection sociale que les autres salarié-e-s de l'entreprise : horaires, congés, avantages, ...).
• Temps de formation au GRETA-CFA compris dans le temps de travail.

4. QUI FINANCE LA FORMATION ?
• Formation gratuite pour l'apprenti-e.
• Financement assuré par les opérateurs

de compétences (contribution unique à la formation professionnelle et l'alternance collectée auprès des entreprises).

5. QUAND SIGNER LE CONTRAT ?
Contrat signé et démarré en entreprise au plus tôt 3 mois avant ou au plus tard 3 mois après l'entrée en formation au GRETA-CFA.

6. AVEC QUELLES ENTREPRISES ?
• Entreprises à caractère industriel, commercial, artisanal.
• Les professions agricoles et libérales.
• Les associations.
• Les établissements publics.

7. QUELLE DURÉE ?
• Formation en alternance sur 1 an 12 semaines en centre de formation - 420h de septembre 2020 à juin 2021
• Formation en centre : minimum 25% de la durée totale et selon les exigences du certificateur.
• Horaires : 35h/semaine au GRETA-CFA, jusqu'à 40h en entreprise (10h/jour maxi). Dans le cas de réduction ou d'allongement du parcours de formation, une convention tripartite annexée au CERFA devra être signée entre l'employeur, l'apprenti-e (+ le responsable légal si mineur-e) et le GRETA-CFA.

8. QUELLE EST LA DURÉE DE LA PÉRIODE D'ESSAI ?
Les 45 premiers jours effectifs (consécutifs ou non) en entreprise. Le contrat peut être rompu sans motif durant cette période.

9. QUI PEUT ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ?

• Être titulaire d'un diplôme ou titre du domaine professionnel de celui préparé par l'apprenti-e, et d'un niveau au moins équivalent, justifiant d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti-e.
• Justifier de 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti-e (hors : stages, PFMP, contrat d'apprentissage ou formation continue qualifiante).

10. COMMENT RÉSILIER LE CONTRAT ?

• En période d'essai : unilatéral, sans délai, ni motivation. Notification écrite à l'employeur et au GRETA-CFA (entretien préalable conseillé).
• Hors période d'essai : démission après un entretien avec un médiateur /licenciement possible si exclusion du GRETA-CFA / d'un commun accord / pour inaptitude / pour faute grave / en cas de force majeure (cessation d'activités) / pour obtention du diplôme.

Restauration et hébergement possible au lycée Emile James pendant la formation au lycée.



Formation
A
APPRENTISSAGE

CAP Réparation des carrosseries

En 1 an !

- Préparer l'intervention
- Déposer, reposer les éléments
- Réparer les éléments
- Préparer la mise en peinture du véhicule
- Préparer le véhicule à la livraison
- Obtenir l'habilitation électrique



Vous êtes jeune titulaire d'un diplôme équivalent ou supérieur en relation avec l'automobile?

Optez pour la formation

CAP Réparation des carrosseries

un métier de spécialiste !

En 1 an !

CAP Réparation des carrosseries

- Avoir le goût du travail précis, le souci de la qualité, de l'esthétisme
- Avoir un intérêt pour l'automobile
- Aimer les métiers manuels

Entreprises > intégrez un·e apprenti·e formé·e par nos équipes



Les activités

UN·E OPÉRATEUR·RICE AU SEIN D'UNE ÉQUIPE

intégré au sein de l'équipe de réparation, son activité consiste à :

- Accueillir et orienter le client ;
- Préparer son intervention sur le véhicule ;
- Déposer, reposer les divers éléments de carrosserie et pièces mécaniques ;
- Réparer les éléments détériorés ;
- Contrôler les structures ;
- Préparer la mise en peinture ;
- Préparer le véhicule à la livraison
- Rendre compte de l'intervention à la hiérarchie de l'entreprise.



Quelles modalités pédagogiques ?

- La formation est rythmée par de nombreuses séances majoritairement en atelier, puis en technologie et en Prévention Santé Environnement
- Un environnement pédagogique adapté à chaque stagiaire avec une pédagogie concrète, participative, dirigée vers l'opérationnalité



Quels sont les plus de la formation ?

- Le plateau technique du lycée Emile James à Etel, labellisé Lycée des Métiers et engagé dans la démarche Qualycée
- Un établissement convivial, à dimension humaine où chacun est accompagné dans son parcours de réussite, quelles que soient ses ambitions.
- Des enseignants aux compétences reconnues dans la spécialité carrosserie, en lien avec 150 entreprises du Morbihan et des départements voisins



Durée de la formation ?

- Formation en alternance sur 1 an
- 12 semaines en centre de formation - 420h de septembre 2020 à juin 2021

Une formation en alternance !



Durant le cursus : attestation de formation à l'habilitation électrique (BoL)

Une formation pour l'emploi !

La formation d'une durée d'1 an seulement, permet au titulaire du diplôme de rentrer sur le marché du travail, dans un secteur en tension, c'est à dire dans un secteur où les entreprises sont en recherche de collaborateur·rice·s compétent·e·s que nous vous proposons de devenir.

Le titulaire de ce CAP dépose, répare et repose les éléments de carrosserie. Il contrôle les structures, prépare et réalise la mise en peinture. Il peut travailler dans un atelier de réparation indépendant ou rattaché au réseau d'un constructeur, ou encore dans l'atelier intégré d'une entreprise ou d'une collectivité territoriale.



EN ENTREPRISE

Un maître d'apprentissage est responsable de ta formation pratique.

& EN CENTRE DE FORMATION

Une équipe de formateurs t'apporte des connaissances théoriques et techniques. Un référent pédagogique assure la liaison avec le maître d'apprentissage et contribue au bon déroulement du contrat, et de ta formation.

Cursus EN APPRENTISSAGE

Le rythme d'alternance est régulier entre les cours au Lycée Emile James et l'entreprise pour un total de 12 semaines au Lycée.

- pour les adultes ou jeunes sortis du système scolaire : en prenant contact avec l'établissement

Une interrogation fréquente

J'ai obtenu mon diplôme précédent en lien avec cette formation en apprentissage, suis-je considéré en 1ère année ou mon expérience et mes acquis sont considérés dans ma rémunération ?

Dans certains cas, une majoration de salaire est effective, en effet : L'article D 6222-30 du code du travail prévoit une majoration de 15 points de la rémunération versée à un apprenti comme suit : "Lorsqu'un contrat d'apprentissage est conclu pour une durée inférieure ou égale à un an pour préparer un diplôme ou un de même niveau que celui précédemment obtenu, lorsque la nouvelle qualification recherchée est en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou du titre précédemment obtenu, une majoration de 15 points est appliquée à la rémunération prévue à l'article D. 6222-26. Dans ce cas, les jeunes issus d'une voie de formation autre que celle de l'apprentissage sont considérés, en ce qui concerne leur rémunération minimale, comme ayant accompli la durée d'apprentissage pour l'obtention de leur diplôme ou titre."

Lance-toi!

Choisis l'apprentissage pour te former

Contacts

Stéphane Rabot
Délégué aux formations
Lycée Emile James Etel
06 28 63 74 86
stephane.rabot@ac-rennes.fr
www.lycee-emile-james.org

LIEU DE FORMATION
Lycée Professionnel Emile James
56 Rue Emile James
56410 Étel
Téléphone : 02 97 55 32 07



Questions / réponses



Restauration et hébergement possible au lycée Emile James pendant la formation au lycée.

1. QU'EST-CE-QU'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

Un contrat de travail particulier à durée déterminée ou indéterminée, destiné à préparer un diplôme ou titre, et alternant formation en entreprise et en GRETA-CFA.

2. QUI PEUT-ÊTRE APPRENTI-E ?

- Être âgé-e de 16 à 29 ans révolus.
- Ou être âgé-e d'au moins 15 ans révolus (Scolarité du 1er cycle du secondaire effectuée).

- Ou par dérogation :

Plus de 29 ans : continuité de parcours en apprentissage, pour un diplôme/titre dont le niveau est plus élevé. Rupture de contrat subie (cessation d'activité, faute de l'employeur,...).

Dans ces 2 cas, le contrat doit être conclu dans un délai d'un an maximum après l'expiration du précédent contrat.

Sans limite d'âge :

- statut RQTH
- créateur ou repreneur d'entreprise,
- sportif de haut niveau.

3. QUEL EST LE STATUT D'UN-E APPRENTI-E ?

- Statut de salarié-e (même conditions de travail et de protection sociale que les autres salarié-e-s de l'entreprise : horaires, congés, avantages, ...).
- Temps de formation au GRETA-CFA compris dans le temps de travail.

4. QUI FINANCE LA FORMATION ?

- Formation gratuite pour l'apprenti-e.
- Financement assuré par les opérateurs de compétences (contribution unique à la formation professionnelle et l'alternance collectée auprès des entreprises).

5. QUAND SIGNER LE CONTRAT ?

Contrat signé et démarré en entreprise au plus

tôt 3 mois avant ou au plus tard 3 mois après l'entrée en formation au GRETA-CFA.

6. AVEC QUELLES ENTREPRISES ?

- Entreprises à caractère industriel, commercial, artisanal.
- Les professions agricoles et libérales.
- Les associations.
- Les établissements publics.

7. QUELLE DURÉE ?

- Formation en alternance sur 1 an 12 semaines en centre de formation - 420h de septembre 2020 à juin 2021

- Formation en centre : minimum 25% de la durée totale et selon les exigences du certificateur.

- Horaires : 35h/semaine au GRETA-CFA, jusqu'à 40h en entreprise (10h/jour maxi). Dans le cas de réduction ou d'allongement du parcours de formation, une convention tripartite annexée au CERFA devra être signée entre l'employeur, l'apprenti-e (+ le responsable légal si mineur-e) et le GRETA-CFA.

8. QUELLE EST LA DURÉE DE LA PÉRIODE D'ESSAI ?

Les 45 premiers jours effectifs (consécutifs ou non) en entreprise. Le contrat peut être rompu sans motif durant cette période.

9. QUI PEUT ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ?

- Être titulaire d'un diplôme ou titre du domaine professionnel de celui préparé par l'apprenti-e, et d'un niveau au moins équivalent, justifiant d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti-e.

- Justifier de 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la

qualification préparée par l'apprenti-e (hors : stages, PFMP, contrat d'apprentissage ou formation continue qualifiante).

10. COMMENT RÉSILIER LE CONTRAT ?

- En période d'essai : unilatéral, sans délai, ni motivation. Notification écrite à l'employeur et au GRETA-CFA (entretien préalable conseillé).
- Hors période d'essai : démission après un entretien avec un médiateur/licenciement possible si exclusion du GRETA-CFA / d'un commun accord / pour inaptitude / pour faute grave / en cas de force majeure (cessation d'activités) / pour obtention du diplôme.

11. MAJORATION DE SALAIRE

L'article D 6222-30 du code du travail prévoit une majoration de 15 points de la rémunération versée à un apprenti comme suit : "Lorsqu'un contrat d'apprentissage est conclu pour une durée inférieure ou égale à un an pour préparer un diplôme ou un de même niveau que celui précédemment obtenu, lorsque la nouvelle qualification recherchée est en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou du titre précédemment obtenu, une majoration de 15 points est appliquée à la rémunération prévue à l'article D. 6222-26. Dans ce cas, les jeunes issus d'une voie de formation autre que celle de l'apprentissage sont considérés, en ce qui concerne leur rémunération minimale, comme ayant accompli la durée d'apprentissage pour l'obtention de leur diplôme ou titre."

Formation

A

APPRENTISSAGE

CAP Peinture des carrosseries

En 1 an!

Préparer l'intervention

Préparer les surfaces et mise en peinture des éléments

Réaliser de la peinture du véhicule

Préparer le véhicule à la livraison



Vous êtes titulaire d'un CAP ou d'un BAC PRO Réparation des Carrosseries ?

Optez pour la formation

CAP Peinture des carrosseries

un métier de spécialiste !

En 1 an !

CAP Peinture des carrosseries

- Avoir le goût du travail précis, le souci de la qualité, de l'esthétisme
- Avoir un intérêt pour l'automobile
- Aimer les métiers manuels



Durant le cursus : attestation de formation à l'habilitation électrique (BoL)

Une formation pour l'emploi !

La formation d'une durée d'1 an seulement, permet au titulaire du diplôme de rentrer sur le marché du travail, dans un secteur en tension, c'est à dire dans un secteur où les entreprises sont en recherche de collaborateur·rice·s compétent·e·s que nous vous proposons de devenir.

Le titulaire de ce CAP peut intervenir dans tout type d'entreprise de réparation de carrosseries de véhicules automobiles, de cycles et de motocycles, de matériel aéronautique, ferroviaire, maritime, agricole ou de travaux publics. Le cœur de son activité réside dans la préparation des surfaces et la mise en peinture des éléments. Son action est complémentaire de celle du carrossier, qui effectue les opérations de restructuration et de redressement de la carrosserie

Entreprises > intégrez un·e apprenti·e formé·e par nos équipes



Les activités

UN·E OPÉRATEUR·RICE AU SEIN D'UNE ÉQUIPE

Intégré au sein de l'équipe de réparation, son activité consiste à :

- Accueillir et orienter le client ;
- Préparer son intervention sur le véhicule ;
- Préparation des surfaces ;
- Réaliser la mise en peinture des éléments ;
- Préparer le véhicule à la livraison
- Rendre compte de l'intervention à la hiérarchie de l'entreprise.



Quelles modalités pédagogiques ?

- La formation est rythmée par de nombreuses séances majoritairement en atelier, puis en technologie et en Prévention Santé Environnement
- Un environnement pédagogique adapté à chaque stagiaire avec une pédagogie concrète, participative, dirigée vers l'opérationnalité



Quels sont les plus de la formation ?

- Le plateau technique du lycée Emile James à Etel, labellisé Lycée des Métiers et engagé dans la démarche Qualycée
- Un établissement convivial, à dimension humaine où chacun est accompagné dans son parcours de réussite, quelles que soient ses ambitions.
- Des enseignants aux compétences reconnues dans la spécialité carrosserie, en lien avec 150 entreprises du Morbihan et des départements voisins



Durée de la formation ?

- Formation en alternance sur 1 an
- 12 semaines en centre de formation - 420h de septembre 2020 à juin 2021

Une formation en alternance !



EN ENTREPRISE

Un maître d'apprentissage est responsable de ta formation pratique.



EN CENTRE DE FORMATION

Une équipe de formateurs t'apporte des connaissances théoriques et techniques.

Un référent pédagogique assure la liaison avec le maître d'apprentissage et contribue au bon déroulement du contrat, et de ta formation.

Cursus EN APPRENTISSAGE

Le rythme d'alternance est régulier entre les cours au Lycée Emile James et l'entreprise pour un total de 12 semaines au Lycée.

- pour les adultes ou jeunes sortis du système scolaire : en prenant contact avec l'établissement